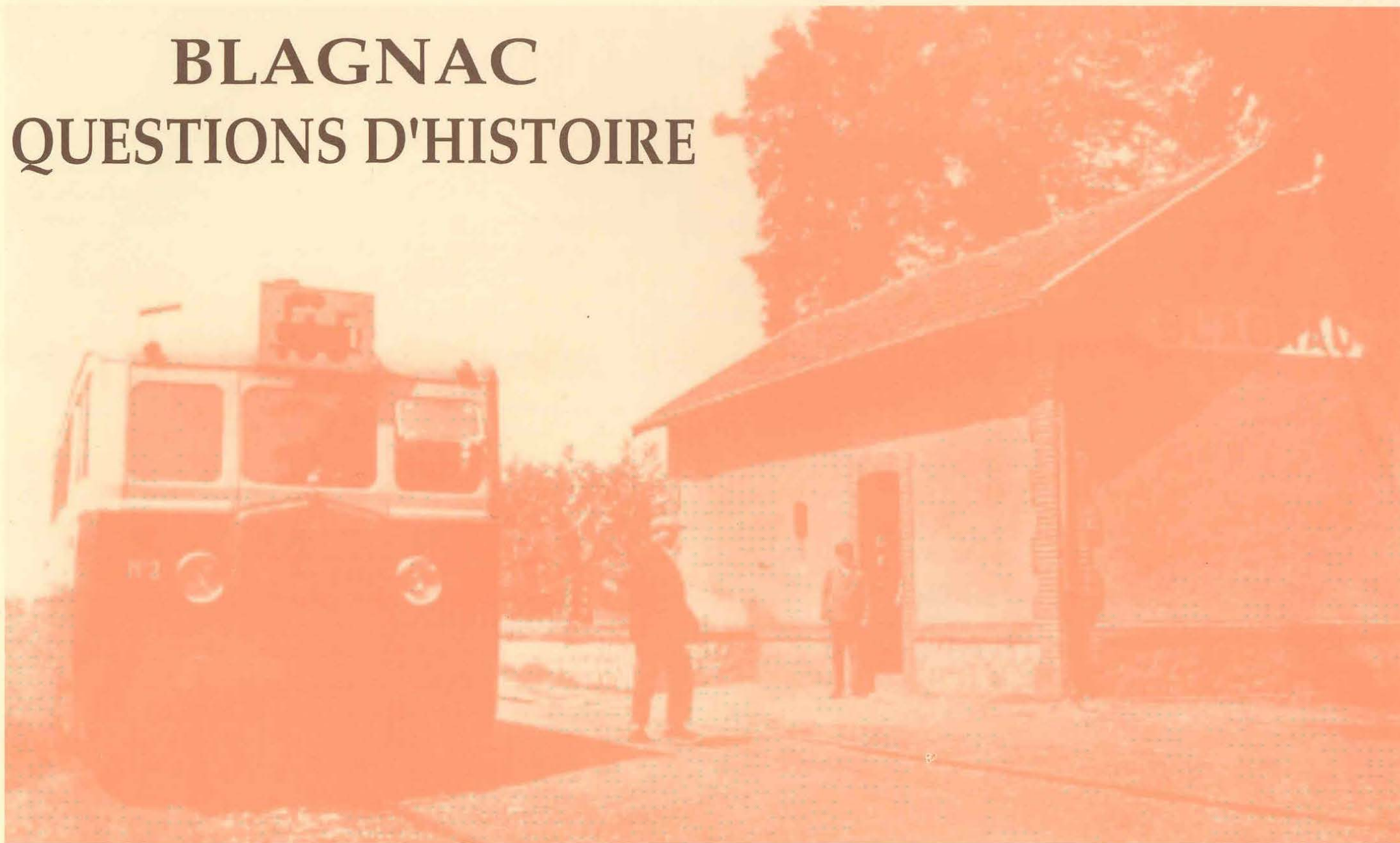


# BLAGNAC

## QUESTIONS D'HISTOIRE



**Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 13 (Mai 1997)**

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS*

*Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC*

# LES GUERRES SOUS LA REVOLUTION

## DEUX NOUVEAUX DOCUMENTS

Ils nous ont été communiqués par notre infatigable correspondant, M. SICARD. Nous les publions ci-après.

### A PARTHENAY.

Le premier concerne la guerre de Vendée. Il m'occupe au premier chef, puisqu'il comporte le nom du citoyen CAZALE, "ci-devant sergent et reçu sous-lieutenant le 27 septembre 1793". Comme il s'agit d'un bataillon de chasseurs de la Haute-Garonne, de l'armée des côtes de la Rochelle, comprenant aussi des Ariégeois et des Tarnais, le citoyen en question est probablement un de mes ancêtres. Le document confirme ce que j'écrivais dans mon ouvrage "Ma furie Lambertine" (disponible à la Maison de l'Histoire) où dans le chapitre consacré à la guerre de Vendée, le narrateur supposé, Brutus l'Ariégeois, disait ceci :

"J'étais avec la compagnie franche de Toulouse qui comportait quelques Ariégeois et Tarnais, les Chasseurs de Gironde, et le quatrième bataillon de l'Hérault. C'étaient des rudes, et je me plaisais en leur compagnie. Devant le nombre, bien formés en carré ou plutôt en rectangle, nous reculions pas à pas, la première ligne au contact escrimant à la baïonnette et parant de la crosse, tandis qu'on rechargeait à l'arrière : pas un mince travail que de recharger, cela demandait en décomposant, une dizaine de mouvements, et presque deux minutes, à condition encore de ne pas trembler en versant la poudre, et de bien déchirer la cartouche. Ceux qui avaient de mauvaises dents ne pouvaient être de bons soldats. Mais les Ariégeois, Tarnais et Pyrénéens avaient des dents solides, sans doute par habitude de croquer des pommes ! [...]

Notre contingent se bat bien et sans panique, malgré des hommes qui tombent. Je crois voir qu'en face de nous, cela flotte, les Vendéens semblent assez écoeurés. Mais voilà que notre gauche plie. A côté de nous passent des soldats effarés qui fuient en jetant leurs fusils. [...]

CANTONNEMENT DE PARTHENAY

ARMÉE DES CÔTES DE LA ROCHELLE.

Bataillon  
II. COMPAGNIE DE CHASSEURS DE LA HAUTE-GARONNE.  
AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE.

Vous membres composant le conseil d'administration également assemblé chez le Citoyen Croissant Lieutenant Colonel, il a été arrêté d'après la nomination faite par ordre du Général en sa présence il sera fait une demande au Commissaire Ordonnateur de suppléments aux gratifications de campagne alloués à chaque grade suivant la loi du 22 May 1793.

Savoir

au Citoyen Croissant ci devant Capitaine et reçu Lieutenant Colonel le 27. 9 <sup>me</sup> 1793	200
au Cit. Saure ci devant sous Lieutenant et reçu Capitaine le 27. 9 <sup>me</sup> 1793	100
au Cit. La Porte ci devant Serg. et reçu sous Lieutenant le 27. 9 <sup>me</sup> 1793	200
au Cit. Cazale ci devant sergent et reçu sous Lieutenant le 27. 9 <sup>me</sup> 1793	200
au Citoyen Martin ci devant Serg. Major et Elu Quartier Maître le 27. 9 <sup>me</sup> 1793	300
<b>Total.</b>	<b>1000</b>

Certifié véritable par nous membres composant le conseil d'administration, montés à la somme de deux cent livres, à Parthenay le 4. 4. 1793. Sans de la lib. sans indivisible.

Brives, exposé, Général Charles Roy Cassin Soult Ducote Ingou  
Maurice, ci devant, ci devant  
Boyer, ci devant, ci devant

Boyer, ci devant, ci devant

Les méridionaux qui m'entourent restent fermes dans la panique. Avec les Ariégeois, j'échange quelques mots d'encouragement. "Macarel, que calfa !" disent les Toulousains. Mais nous reculons, toujours moins nombreux, et nous voilà rendus sous les murs de Fontenay, à la barrière Nord ..."

J'ai noté que l'armée des côtes de la Rochelle était commandée par le célèbre brasseur Santerre, le héros du 10 août, qui avait commandé le roulement de tambour lors de l'exécution de Louis XVI. Il avait lui-même recruté une compagnie de Parisiens, qu'il avait emmenée en Vendée. Mais vendre de la bière et diriger une insurrection des faubourgs, c'est autre chose que commander une armée. Il fut destitué par la Convention pour incapacité, arrêté et promis à l'échafaud. Il fut sauvé par Thermidor.

### LA 10<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE A TOULOUSE

Le deuxième document présente un double intérêt. D'abord de donner la composition de la division, rassemblant en particulier les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Ensuite de porter la signature de COMMES, qui s'impliqua dans la répression de la révolte paysanne de l'An VII, laquelle intéressa Blagnac au premier chef (Cf. mon article dans le N°4 de notre revue). Il dirigea une des trois colonnes républicaines qui convergèrent vers Montréjeau, où la bataille mit fin à la rébellion, par l'écrasement des insurgés.

On notera aussi que pour renvoyer un réformé dans ses foyers, il ne fallait pas moins que la signature de deux généraux de brigade !

H. R. CAZALE

10<sup>e</sup>. DIVISION MILITAIRE. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DEPARTEMENTS QUI LA COMPOSENT. LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Pyrénées-Orientales. } 1<sup>re</sup>. Sub<sup>ns</sup>.  
Aude. }  
Ariège. }  
Haute-Garonne. } 2<sup>e</sup>. Sub<sup>ns</sup>.  
Gers. }  
Hautes-Pyrénées. }

Au Quartier-Général à *Carolus* le 24. Nivôse  
an 5<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible.

N<sup>o</sup>. du Registre. LE GÉNÉRAL DE BRIGADE commandant la  
10<sup>e</sup>. Division Militaire,

*En vertu de l'article 11. de l'acte de l'Assemblée Nationale de la République  
de la 10<sup>e</sup> Division an 5<sup>e</sup> —*

*Notre le citoyen François Triguera en chef  
de la 2<sup>e</sup> Compagnie de la 1<sup>re</sup> Bataillon Républicain  
des Pyrénées Orientales brigades de la 10<sup>e</sup> de l'armée de la 3<sup>e</sup> —  
Bataillon de la 5<sup>e</sup> 1/2 Bataillon de ligne d'après un arrêté de conseil  
de la République du 26<sup>e</sup> Fructidor dernier. A. C. Je restais dans  
foyers sans y joindre de traitement de réformé affecté à son grade.  
Le citoyen Triguera en chef restant dans le lieu de son  
domicile de la commune de la commune de la commune de l'administration  
municipale de la commune et à l'inspecteur des communes de la commune  
à il s'agit de la commune.*

*COMMES*

*Par le présent Général de Division  
Sous le nom de Général de la 10<sup>e</sup> Division  
Militaire  
à l'assignation de la commune de la commune  
République française, une et indivisible.*

*Lignat*

*Vu par nous Maire de la commune  
de la commune de la commune  
République française, une et indivisible.*

*Maire*